

## Service de la Coordination des Politiques Publiques

Guichet unique des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

Mél: pref-icpe@savoie.gouv.fr

## **AVIS AU PUBLIC**

Conformément à l'article L.311-6 du code des relations entre le public et l'administration, il appartient au préfet de la Savoie d'occulter toutes les données à caractère personnel relevant de la vie privée sur les documents administratifs préalablement avant leur diffusion et publication sur internet.

Par conséquent, les personnes privées nommément désignées ou les adresses électroniques ou adresses postales portées sur le registre d'enquête lors de l'enquête publique, entrent dans le champ de l'article précité.

Le présent rapport et conclusions du commissaire enquêteur, ont fait l'objet d'un traitement permettant d'occulter toutes les mentions portant atteinte à la protection de la vie privée.